

[Text]

Is that understood?

Mr. Angus: On a point of order, Mr. Chairman, just as long as you realize that is my motion as amended.

The Chairman: That is Mr. Angus' motion as amended.

Mr. Tobin: Mr. Chairman, could we have another vote on what you have just read? That would clean everything up, because that is the one we want.

The Chairman: I must have unanimous consent for that vote. Do I have it?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Do you wish me to read it again?

Mr. Tobin: Slowly.

The Chairman: For Mr. Tobin I will read slowly:

That the chairman be authorized to hold meetings in order to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, provided that not fewer than four members of the committee are present.

Motion agreed to

• 1615

Mr. Nowlan: Mr. Chairman, on a point of order, I wonder, not in a facetious way, if the clerk could take that very historic motion back to the clerk's office, make sure that copies are printed to have ready for other organizational meetings of legislative committees to avoid some of the discussion—although there will always be discussion—and come to the grips or the nub of the core.

The Chairman: Thank you, Mr. Nowlan. We come now to page 2 of your agenda, part (b) of routine business. I need a motion that the committee print 1,000 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*.

Mr. Forrestall: I move that the committee print 1,000 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*.

The Chairman: Is there any discussion? Mr. Forrestall.

Mr. Forrestall: Could I just ask, Mr. Chairman, if the clerk could advise you how we arrived at 1,000 copies? My purpose in asking the question is whether or not it is enough.

The Chairman: Apparently the 1,000 figure is reached at by 282 to the offices of the MPs, 104 to the Senate, 200 to the press gallery, 100 to House officials, approximately 100 for the historical records, and another 100 for general distribution; that comes to approximately 1,000.

Mr. Forrestall: Mr. Chairman, I think in light of the interest that is generated, particularly by clause 4, we might find a much wider basis of interest in at least part of these amendments, and I would ask if the committee might not think 1,500 would be a little wiser. If after some hearings there does not appear to be the interest, then it could be reduced.

[Translation]

Compris?

M. Angus: Question d'ordre, monsieur le président, je tiens à préciser qu'il s'agit là de la version modifiée de ma proposition.

Le président: Il s'agit de la version modifiée de la proposition de M. Angus.

M. Tobin: Monsieur le président, pourrions-nous voter à nouveau sur ce que vous venez lire? Cela réglerait la question, puisque c'est la version que nous voulons adopter.

Le président: Il me faut l'unanimité pour ce vote. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Voulez-vous que je lise la proposition encore une fois?

M. Tobin: Lentement.

Le président: Pour M. Tobin, je vais lire lentement:

Que le président soit autorisé à tenir des séances en vue de recevoir des témoignages et d'en autoriser l'impression à défaut de quorum, pourvu que quatre membres du Comité soient présents.

Adopté

M. Nowlan: Monsieur le président, j'invoque le Règlement, et je me demande, tout à fait sérieusement, si le greffier ne pourrait pas rapporter cette motion historique à son bureau et en faire des copies en vue des autres réunions des comités législatifs, pour éviter les discussions inutiles, même s'il y aura toujours des discussions, et en venir au coeur du problème.

Le président: Merci, monsieur Nowlan. Passons maintenant à la page 2 de l'ordre du jour, partie b) des travaux en cours. Est-ce que quelqu'un propose que mille exemplaires des procès-verbaux et témoignages soient imprimés?

M. Forrestall: Je propose que le Comité fasse imprimer mille exemplaires des procès-verbaux et témoignages.

Le président: Y a-t-il des objections monsieur Forrestall?

M. Forrestall: Monsieur le président, j'aimerais savoir comment on en est venu à mille exemplaires? En fait, je veux savoir si ce nombre est suffisant.

Le président: Voici comment on a procédé apparemment: 282 pour les bureaux des députés, 104 pour le Sénat, 200 pour la tribune de la presse, 100 pour les représentants de la Chambre, une centaine pour les dossiers et une centaine pour la diffusion générale, ce qui donne un millier.

M. Forrestall: Monsieur le président, compte tenu de l'intérêt manifesté et en particulier pour l'article 4, certains amendements pourraient soulever un intérêt encore plus grand et c'est pourquoi je me demande si 1,500 ne serait pas un chiffre plus réaliste. Si après un certain nombre de séances nous constatons que l'intérêt n'est pas aussi fort que prévu, il suffira tout simplement de réduire le nombre d'exemplaires imprimés.